



CONDITIONNEMENT

Emballage

5 L (x 4)

Palette

600 L

EMB: SUMITOMO CHEMICA AGRO EUROPE SAS

FICHE D'IDENTITE

Composition

20 g/l de 6-benzyladénine (1,9% p/p)

Formulation

SL - concentré soluble

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2090019

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE S.A.S - RCS 379 603 087 - S.A. capital 3 990 010 € - Parc d'Affaires de Crécy - 10A rue de la Voie Lactée 69370 Saint-Di-
dier-au-Mont-D'Or

Fabriqué par

VALENT BioSciences LLC - 1910 Innovation Way,
Suite 100 - Libertyville, IL 60048 U.S.A. - Phone : 1-
800-323-9597

Distributeur

PHILAGRO France - SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy -
10A rue de la Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-
Mont-d'Or - Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58.

MaxCel® & Valent BioSciences sont des marques
déposées de Valent BioSciences LLC, USA.

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation

Interdiction de réutiliser l'emballage

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFES-
SIONNEL**

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

EUH208: Contient du 3,4,5-trihydroxybenzoate de propyle. Peut produire une réaction allergique.

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P261: Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son em-
ballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près
des eaux de surface. / Eviter la contamination via les
systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de
ferme ou des routes).

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple
appel au 04 78 64 32 30 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

Culture	Usage	Dose	DAR	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Pommier	Modification du niveau de nouaison	7,5 l/ha	90 jours	1 /an	5 m -

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Appliquer **MaxCel®** une seule fois dans la saison, lorsque le diamètre moyen du fruit central (bois de deux ans) se situe entre 7 et 15 mm et lorsque la température maximale est de l'ordre de 20-25°C lors du traitement et se maintient dans les 2-3 jours qui suivent l'application. Traiter avec une quantité d'eau suffisante (1000 litres/hectare) afin d'assurer une bonne couverture des

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

MaxCel® est un produit de biocontrôle à base de 6-benzyladénine (6-BA), substance de croissance naturellement présente dans les plantes. **MaxCel®** améliore la qualité de la récolte grâce à son action sur l'éclaircissement des jeunes fruits, en augmentant la taille des fruits et en améliorant le retour à fleur.

fruits et de la végétation sans provoquer de ruissellement. Les doses d'utilisation élevées sont à réserver aux vergers et aux variétés de pomme difficiles à éclaircir ou dans des conditions de basses températures. Des températures supérieures à 30°C peuvent conduire à un éclaircissement plus important. Veiller à la bonne répartition du produit sur le végétal par une pulvérisation de qualité et un volume d'eau suffisant.

Des pluies ou irrigations en aspersion survenant dans les 6 heures après l'application sont susceptibles de réduire l'activité de **MaxCel®**.

Variétés de pomme	Dosage MaxCel®
Akane, Belchard® Chantecler cov, Cameo® Caudle cov, groupe Boskoop, groupe Braeburn, groupe Granny Smith, groupe Jonagold, groupe Pink Lady®, Honeycrunch® Honeycrisp cov, Idared, Jazz® Scifresh cov, Reinette Canada blanche et grise	3,75 - 5 l/ha

Ariane cov, Goldrush® Coop 38 cov, groupe Elstar, groupe Fuji, groupe Gala, groupe Golden, groupe Reine des Reinettes, groupe rouges américaines, groupe Rubinette®, Sundowner® Cripps Red cov, Tentation® Delblush cov, Pommes cidricoles	5 - 7,5 l/ha
--	--------------

Pour les autres variétés, consulter le technicien de votre organisation de producteurs.

Il est recommandé d'utiliser une eau de dilution dont le pH se situe entre 5 et 7. Eviter un pH supérieur à 8,5. **MaxCel®** ne doit pas être utilisé sur des arbres ou des fruits subissant un stress quelconque. Pour les travailleurs, porter des vêtements de protection pour manipuler les plantes traitées avec **MaxCel®**.

Précautions d'emploi

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

- 1) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
- 2) Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation.
- 3) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.
- 4) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.
- 5) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.
- 6) Compléter le niveau d'eau.
- 7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
- 8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température supérieure à -10 °C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour protéger l'opérateur, PHILAGRO France recommande de porter les équipements de protections individuels (EPI) tels que préconisés dans l'avis du Ministère de l'Agriculture publié au Journal Officiel n°0162 du 13 juillet 2016 (texte n°126, NOR: AGRG1617195V) pour la protection des yeux, des voies respiratoires, du corps, des mains et des pieds lors des différentes phases de travail (préparation, mélange/chargement, application et nettoyage). Porter des gants appropriés pendant les phases de mélange/chargement et d'application de la préparation avec un pulvérisateur à dos ou pneumatique.

Pour les travailleurs, porter des vêtements de protection pour manipuler les plantes traitées avec la préparation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 02/2020

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
- ▶ Protégez les points d'eau.
- ▶ Protégez les pollinisateurs.
- ▶ Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR FLASHEZ-MOI

